

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION

13e séance

tenue le

jeudi 15 octobre 1998

à 10 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SÉANCE

Président : M. ASADI (République islamique d'Iran)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.2/53/SR.13

22 janvier 1999

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

98-81634 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)
(A/53/85, A/53/154, A/53/186, A/53/226, A/53/226/Add.1-4, A/53/363)

1. Mme WORGETTER (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays associés : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie ainsi que de l'Islande, déclare qu'il faut assurer le suivi des grandes conférences des Nations Unies et des stratégies qui en découlent dans toutes les activités opérationnelles. Il ne faut toutefois pas oublier que le but est de simplifier le système des activités opérationnelles et de veiller à ce qu'elles aient un impact dans diverses situations. Le succès du Plan-cadre d'aide au développement des Nations Unies déterminera pour une large part l'efficacité de ces activités. Les Plans-cadres devraient constituer une plate-forme stratégique pour la mise en oeuvre effective des objectifs arrêtés par les gouvernements lors des grandes conférences mondiales. Ils devraient être développés par les équipes de pays en étroite collaboration avec les gouvernements sur la base de priorités communes, de stratégies coordonnées et d'une division convenue du travail. L'Union européenne juge essentiel d'établir un mécanisme intergouvernemental de surveillance du Plan-cadre et d'étudier les possibilités d'une programmation commune.

2. Dans son rapport (A/53/226 et Add.1-4), le Secrétaire général a souligné que les activités opérationnelles sont plus efficaces lorsque le système des coordonnateurs résidents fonctionne correctement avec l'active participation du Gouvernement hôte, devenu pleinement partie prenante aux activités de développement. Idéalement, il devrait y avoir coordination au plan local avec tous les partenaires de développement, y compris la communauté des donateurs. Le système des Nations Unies devrait récompenser le partenariat, la coopération et le travail d'équipe. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a joué un rôle particulièrement important à cet égard. La base de recrutement des coordonnateurs résidents doit être élargie et les efforts pour recruter des femmes devraient être accrus. L'Union européenne appuie également la décentralisation en cours de la programmation, qui devrait s'accompagner d'une décentralisation correspondante de l'obligation de rendre des comptes et des budgets d'appui.

3. Les analyses communes de situation au niveau des pays sont une phase essentielle de la formulation des plans-cadres et constituent un préalable aux efforts faits à l'échelle du système en vue d'harmoniser, de suivre et d'évaluer les activités des programmes. Les Plans-cadres ont connu plus de succès dans les pays où le processus a débuté par un bilan commun de pays. L'Union européenne poursuivra activement la mise au point d'indicateurs et de données de base communes. Une étroite coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods étant devenue un facteur-clé de l'aide au développement, l'Union européenne attend avec intérêt une étude complète sur les expériences faites au Viet Nam et au Mali en matière de participation réciproque à l'élaboration du plan-cadre et de la stratégie d'assistance aux pays de la Banque mondiale. Il convient d'encourager la poursuite des efforts d'aménagement de locaux communs pour faciliter la coordination sur le terrain. L'examen des activités opérationnelles a également révélé que la notion de renforcement des capacités

/...

n'a jusqu'ici pas été définie dans le contexte des objectifs de développement des Nations Unies.

4. L'Union européenne souscrit aux conclusions du segment humanitaire du Conseil économique et social selon lesquelles les efforts pour ménager la transition entre opérations de secours et activités de développement doivent être considérés sous un double angle : humanitaire et de développement. L'élimination de la pauvreté, qui est le but principal de la coopération pour le développement, est un élément essentiel de la prévention des conflits. Etant donné que les conflits armés font reculer le développement, il serait bon de s'attaquer aux causes profondes des conflits potentiels en utilisant de façon ciblée les outils du développement.

5. Les récentes conclusions des négociations sur les stratégies de financement du PNUD et du FNUAP, qui ont fixé un objectif en matière de financement et un but en matière de ressources pour que le niveau de ces dernières soit plus prévisible, permettront à ces fonds de mieux mobiliser des ressources à l'avenir et réduiront leur dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de donateurs traditionnels. Il convient également de multiplier les efforts pour atteindre dès que possible l'objectif convenu en matière d'aide publique au développement (APD), soit 0,7 % du PNB. Cette aide ne sera efficace que s'il y a un consensus sur les priorités en matière d'objectifs du développement international et si l'ensemble de la communauté vouée à cette tâche oeuvre de concert pour les réaliser.

6. L'Union européenne se félicite enfin du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants (A/53/186). Elle convient que le bien-être et les droits des enfants appellent une évaluation de la situation actuelle et un examen des progrès accomplis aux niveaux national et sous-national, et attache donc une grande importance au processus préparatoire à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001. Vu le caractère multidimensionnel des questions touchant aux enfants, cet examen suppose une approche exhaustive tenant compte des résultats du Sommet mondial pour les enfants comme de ceux des autres sommets et conférences tenus depuis. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne ont réaffirmé le rôle cardinal revenant à la Convention relative aux droits des enfants dans tous les efforts pour améliorer la situation des enfants et l'UNICEF a compris que placer les enfants au centre de ses activités exige l'application d'une approche fondée sur leurs droits dans tous ses programmes. Cette approche devrait également inspirer les préparatifs de la session extraordinaire.

7. M. VALLE (Brésil), parlant au nom des membres et des pays associés au Marché commun du Sud (MERCOSUR), se félicite des récents efforts pour rationaliser les ressources et définir plus clairement les mandats des diverses institutions, fonds et programmes des Nations Unies, mais s'oppose aux propositions visant à introduire des conditions thématiques ou financières; ces conditions sont incompatibles avec les caractéristiques fondamentales de la coopération au service du développement, comme l'a réaffirmé tout dernièrement dans sa résolution 52/203 l'Assemblée générale. Les pays au nom desquels il parle sont préoccupés par le fait que, en dépit de nouveaux engagements et efforts mondiaux pour améliorer le système, les flux d'aide publique au développement, et notamment ceux provenant de la coopération multilatérale,

/...

continuent à baisser et sont tombés en 1997 à 0,22 % du PNB combiné des pays développés, soit à leur niveau le plus bas depuis l'adoption de l'objectif de 0,7 %.

8. Un des sujets importants de discussion est le type de rapport que le système des Nations Unies pour la coopération au service du développement devrait entretenir avec les pays à revenu moyen. S'il est vrai que les gouvernements de ces pays considèrent l'assistance technique fournie par le système des Nations Unies comme revêtant plus d'importance que l'assistance financière, l'accès aux ressources de base est vital car il garantit une présence locale du système des Nations Unies et sert de catalyseur aux projets de développement. Les Nations Unies devraient appuyer le développement économique et social de tous les Etats membres, et notamment de ceux qui ont atteint un niveau intermédiaire de développement.

9. MERCOSUR se félicite de la décision prise dernièrement au sujet de la stratégie future de financement par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, et appuie les initiatives visant à attirer des contributions provenant de sources non traditionnelles de financement, notamment du secteur privé et d'organisations non gouvernementales. Il est toutefois urgent de formuler des règles appropriées pour l'administration de ces fonds de manière conforme aux caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles. Les synergies entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods devraient être élargies en vue d'une action commune destinée à faciliter la mobilisation des ressources pour les projets de développement. La coopération Sud-Sud mérite d'être davantage encouragée et une stratégie opérationnelle est requise pour incorporer cette modalité aux programmes et projets multilatéraux.

10. Les pays du MERCOSUR attendent avec intérêt de recevoir les premières évaluations du Plan-cadre d'aide au développement des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour le développement; ils appuient ces nouveaux mécanismes, dès lors que les mandats et caractéristiques des divers fonds et programmes sont préservés. Tout en appuyant aussi le renforcement prévu du rôle des coordonnateurs résidents, ils estiment que les gouvernements devraient rester libres de négocier et de mettre en oeuvre des projets directement avec d'autres éléments du système. La décentralisation enfin de la prise des décisions dans les pays bénéficiaires de programmes par le biais de l'exécution nationale leur semble plus importante encore pour assurer la haute qualité et le succès des activités opérationnelles des Nations Unies.

11. M. AHMED [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] fait observer que l'examen triennal actuel diffère des précédents en ce qu'il est centré sur l'impact des activités, repose sur le programme de réforme du Secrétaire général et intervient à une époque de communication et de coordination sans précédent aux niveaux interinstitutions et intergouvernemental.

12. Du point de vue du PNUD, le thème essentiel de l'examen triennal est manifestement l'impact des activités opérationnelles. Pour la première fois, l'examen porte sur les changements concrets que ces activités apportent à la capacité des pays bénéficiaires de programmes d'améliorer la vie de leurs populations. La collecte suivie de données sur cet impact devrait faciliter la mobilisation de ressources pour les activités opérationnelles.

13. Le programme de réforme du Secrétaire général a fourni au système un ensemble d'instruments qui sont en voie de transformer la conduite des activités opérationnelles. La création du Groupe des Nations Unies pour le développement a permis une interaction plus étroite que par le passé des diverses branches opérationnelles ainsi que de s'attaquer au problème des locaux et services communs et à celui du système des coordonnateurs résidents. Ce système, bien qu'il ait existé depuis plus de deux décennies, a reçu une forte impulsion du programme de réforme. Des mesures sont prises pour renforcer l'engagement, la participation et le sentiment d'appartenance de tous les membres de l'équipe de pays; elles consistent notamment à élargir la base de recrutement des coordonnateurs résidents et à exiger d'eux qu'ils servent des intérêts de l'ensemble du système. La réaffirmation du lien qui existe entre le PNUD et le système des coordonnateurs résidents est la meilleure garantie que le système continuera à être géré efficacement et que les activités opérationnelles continueront à être conformes aux priorités des gouvernements nationaux. Le Plan-cadre d'aide au développement, qui compte parmi les résultats majeurs du programme de réforme, doit être considéré comme un essai de réponse cohérente aux priorités exprimées par des pays dans la note de stratégie ou dans d'autres documents de planification du gouvernement considéré. Les expériences-pilotes ont révélé l'importance d'une participation des gouvernements dès le début du processus. On espère que le Plan-cadre conduira à une simplification et à une harmonisation des procédures de programmation et des procédures opérationnelles.

14. L'examen triennal enfin survient à un moment où les organismes des Nations Unies n'ont jamais été si disposés à collaborer au niveau des sièges, des régions et des pays. Il existe un lien étroit entre la coordination interinstitutions et les délibérations d'organes intergouvernementaux tels que le Conseil économique et social et la Deuxième Commission. Dans cette perspective, le PNUD a lancé cinq produits spécifiques : de nouvelles directives à l'échelle du système sur l'approche-programme, l'exécution nationale et la gestion administrative, une deuxième note destinée à servir de directive au système des coordonnateurs résidents sur le suivi des conférences et une matrice destinée à faciliter la collaboration interinstitutions dans le domaine de l'élimination de la pauvreté.

15. Mme KING (Etats-Unis d'Amérique) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/53/226 et Add.1-4) et appuie la plupart de ses recommandations. Les résultats des 18 projets pilotes du Plan-cadre d'aide au développement devront être attentivement examinés avant d'en tirer des conclusions définitives. Dans le même temps, les institutions de développement devraient continuer à étendre progressivement l'application de ces plans. Il convient de déployer davantage d'efforts pour resserrer la coordination, simplifier les procédures de planification et de programmation et réduire les charges de travail. Les pays donateurs et les pays bénéficiaires de programmes devront les uns comme les autres s'opposer à tous changements qui alourdiraient excessivement la tâche des coordonnateurs résidents ou compliqueraient le processus.

16. La délégation des Etats-Unis prie instamment le Groupe des Nations Unies pour le développement de continuer à renforcer le système des coordonnateurs résidents et à oeuvrer en faveur de la mise en place de locaux communs et de services partagés. Un processus objectif et transparent de sélection des coordonnateurs résidents et un constant appui à l'incorporation d'une

perspective sexospécifique aux stades de la programmation, de l'exécution et du suivi des activités opérationnelles seraient eux aussi les bienvenus.

17. La délégation américaine souscrit à une approche du développement fondée sur les droits de l'homme et qui vienne à l'appui d'une action gouvernementale de nature à promouvoir une réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels. Une bonne administration, le renforcement des institutions et le développement de l'esprit d'entreprise sont des conditions essentielles à la réalisation de ces droits. La délégation américaine se félicite également du resserrement de la coordination et du partenariat entre les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Grâce à la consolidation du système des coordonnateurs résidents, les Nations Unies jouissent d'un net avantage comparatif quand il s'agit d'assurer le suivi des résultats des conférences internationales.

18. L'un des principaux défis posés aux activités opérationnelles est celui touchant à leur rôle dans les situations complexes d'urgence et d'après-crise. Il faut élaborer dans ce domaine une approche globale et le rôle imparti au Secrétaire général adjoint dans ce processus est des plus bienvenus. Une plus grande participation de la société civile et du secteur privé et une plus étroite coordination avec eux sont indispensables au bon fonctionnement des activités de secours et de développement dans les pays confrontés à des situations d'urgence. A l'appui de ces buts, le Secrétaire général devrait mettre au point un mécanisme susceptible d'intégrer la coopération au service du développement et l'aide humanitaire avec les activités de consolidation de la paix et d'assistance au lendemain des conflits.

19. Passant aux questions de financement, Mme King se félicite de la conclusion positive des négociations portant sur les stratégies de financement du PNUD et du FNUAP et note que des délibérations du même ordre sont actuellement en cours pour l'UNICEF. Les Etats-Unis sont fermement attachés à l'oeuvre de développement des Nations Unies et approuvent l'importance croissante accordée aux principales composantes du développement humain durable. Ils demeurent le plus gros contributeur du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et du Programme alimentaire mondial (PAM).

20. M. CHOWDHURY (Bangladesh) constate que la politique régissant les activités opérationnelles a évolué au cours des 20 dernières années et que l'on tend de plus en plus à s'accorder sur le fait que les activités du système des Nations Unies devraient renforcer la capacité institutionnelle des pays et assurer la mise en valeur des ressources humaines. Le fait que ce système, dont les responsabilités se limitaient à l'octroi d'une assistance financière et technique, veuille voir son activité aboutir à des résultats concrets a constitué un changement majeur d'orientation.

21. Suite à un autre changement marquant d'orientation, l'élimination de la pauvreté est apparue comme la plus haute priorité. Les questions touchant à la population, à la santé, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et aux enfants sont considérées comme des composantes intégrales de la lutte contre ce fléau. L'appui aux efforts nationaux de renforcement des capacités est lui aussi devenu un impératif pour le système des Nations Unies pour le développement. Les réformes entreprises par le Secrétaire général devraient accroître l'impact du système sur l'exécution des activités opérationnelles.

22. Les activités opérationnelles au service du développement devraient être orientées davantage vers un soutien aux mécanismes nationaux et vers le renforcement des capacités nationales de manière à assurer le suivi et l'application des résultats des conférences mondiales. Des acteurs autres que les Etats jouent de plus en plus le rôle d'agents du changement et d'intermédiaires pour la réalisation des objectifs mondiaux et le système des Nations Unies devrait utiliser davantage et mieux ces ressources. Les activités opérationnelles devraient contribuer à la création d'une synergie avec la société civile, les ONG et le secteur privé.

23. Le Bangladesh est inquiet de constater qu'à la demande croissante d'activités de développement adressée au système des Nations Unies n'aient pas correspondu des engagements accrus. Il invite donc ses partenaires du développement à prendre en compte les propositions formulées par les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies pour stopper et inverser la baisse des ressources de base et autres. En l'absence d'un flux continu et garanti de ressources, le développement ne cessera, à son avis, d'échapper à ceux qui le poursuivent.

24. Selon M. KOLBY (Norvège), bien qu'on ait progressé vers la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants, il subsiste de vastes divergences géographiques d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays; il est donc temps de privilégier les segments les plus pauvres des sociétés et de s'employer à éliminer l'écart entre les sexes. Des services sociaux de base doivent être mis en place pour améliorer la situation des enfants du monde, et il faut s'attaquer maintenant aux défis posés par la mise en oeuvre des droits des enfants.

25. Passant à l'examen triennal des activités opérationnelles, M. Kolby fait observer que la coopération pour le développement se compose pour l'essentiel de deux éléments : les ressources et les modes d'utilisation de ces ressources. Tout examen exhaustif des activités opérationnelles des Nations Unies doit porter sur ces deux éléments dans un souci d'équilibre. La tendance à la baisse de l'APD est extrêmement préoccupante, car elle a sérieusement limité l'impact des activités opérationnelles au niveau des pays. La Norvège réitère l'appel qu'elle a lancé à tous les pays donateurs de tenir l'engagement qu'ils ont souscrit d'affecter 0,7 % au moins de leur PNB à l'APD. Ces efforts doivent tendre à mobiliser des ressources dans les pays dont la contribution n'a pas été à la mesure de leur capacité. La baisse de l'APD est souvent qualifiée de "fatigue des donateurs" comme si les pays donateurs étaient tout simplement las de contribuer au développement en lui apportant des ressources. En fait, une des causes majeures du déclin de l'APD est la croyance erronée que ces ressources n'ont qu'un faible impact sur le développement; pour corriger cette idée fautive, il faudrait savoir communiquer plus efficacement l'impact réel de la coopération pour le développement. C'est dire qu'il importe au plus haut point de décider comment on pourrait améliorer les activités opérationnelles pour mieux atteindre les buts convenus et aider les pays bénéficiaires dans leurs efforts de développement.

26. Le caractère fragmenté du système des Nations Unies fait inutilement peser un fardeau sur les gouvernements des pays bénéficiaires et déjoue les efforts qu'ils déploient pour suivre des stratégies cohérentes de développement à long terme. L'absence de coordination est un gaspillage de ressources; il est besoin

d'un système plus cohérent et efficace. Ceci étant, la Norvège se félicite de l'introduction du Plan-cadre d'aide au développement des Nations Unies et elle est favorable à toute amélioration des modalités d'application. Il est impératif que l'Assemblée générale approuve clairement et sans ambiguïté le mécanisme. Les premières évaluations semblent mener à deux conclusions : premièrement, il est nécessaire de faire en sorte qu'au niveau des pays les gouvernements soient fermement résolus à veiller à ce que les priorités du système des Nations Unies soient bien conformes aux stratégies de développement du pays hôte; deuxièmement, le Plan-cadre ne sera un instrument efficace de coordination que s'il se traduit par une simplification des procédures existantes de planification et de programmation.

27. A la compréhension de la nature complexe et intégratrice des activités opérationnelles pour le développement doivent correspondre des formes données d'organisation, la pierre de touche étant l'impact des activités au niveau des pays. Des progrès non négligeables ont été accomplis, tels le renforcement du système des coordonnateurs résidents, et il convient de faire davantage pour harmoniser les cycles de programmation, intégrer les questions qui se recoupent, assurer une programmation commune et établir des groupes thématiques. L'appui accordé par la Norvège aux activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement tient à ce qui lui paraît être l'avantage comparatif unique du système des Nations Unies par rapport à d'autres formes d'APD, à savoir son caractère véritablement multilatéral, son universalité et sa neutralité. La Norvège est convaincue qu'une coopération plus étroite avec d'autres organisations de développement au niveau des pays, et notamment avec les institutions de Bretton Woods et des donateurs bilatéraux, accentuerait ces caractéristiques uniques et renforcerait le soutien accordé au système des Nations Unies. La cohérence et la coordination ne sont pas des fins en elles-mêmes; le but de l'examen des activités opérationnelles des Nations Unies doit être d'en améliorer l'impact et, par conséquent, de les renforcer en accroissant la portée et la pertinence. La Norvège espère que sera élaborée une résolution qui donnera au système des Nations Unies des directives claires et portant sur le fond de toutes ces questions.

28. M. PARAJULI (Népal) pense qu'en un temps où la planète connaît de grands changements à la suite de la mondialisation et de la libéralisation des économies, les priorités et les objectifs figurant à l'ordre du jour des pays en développement sont compatibles avec une économie compétitive en pleine évolution au plan mondial. Une coopération triangulaire reposant sur un soutien technique, financier et autre des pays développés et des organisations internationales à une coopération Sud-Sud pourrait contribuer à encourager la coopération entre pays en développement.

29. Le Népal souscrit aux vues exprimées dans le rapport du Secrétaire général (A/53/226 et Add.1-4) selon qui la coopération pour le développement s'inscrit de plus en plus dans un contexte d'interdépendance entre les nations. Les pays en développement ont besoin du soutien et de l'aide du système des Nations Unies pour accroître leur capacité à s'intégrer dans une économie en voie de mondialisation. L'élimination de la pauvreté, qui est liée à toute une gamme de questions économiques et sociales, est la priorité qui sous-tend toutes les activités.

30. Ce n'est qu'avec un financement adéquat, prévisible, à long terme et régulier que les fonds et programmes des Nations Unies peuvent jouer un rôle central et appuyer les pays en développement dans les divers processus conduisant au développement. L'actuel mode de financement des ressources de base n'a pas généré suffisamment de ressources pour réaliser les objectifs fixés et satisfaire aux nouvelles exigences émanant des récentes conférences des Nations Unies. Les activités opérationnelles des Nations Unies devraient être à la fois fondées sur les besoins des pays en développement et lancées à leur demande sous une forme compatible avec leur politique de développement et leurs priorités en la matière. Le renforcement des capacités nationales est indispensable à la réalisation d'activités opérationnelles durables, comme le sont aussi une bonne administration aux niveaux national et politique et l'active participation de la société civile aux efforts de développement. M. Parajuli se félicite de ce que les fonds et programmes opérationnels des Nations Unies aient continué à accorder la priorité aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés et il les invite instamment à prendre des mesures pour accroître l'efficacité et la qualité de leurs activités au titre des programmes.

31. Le fait que la baisse constante des ressources de base oblige les pays en développement à étaler leurs programmes sur des périodes plus longues, délai qui affecte l'application des programmes touchant à l'élimination de la pauvreté ou autres, est un grave sujet de préoccupation. M. Parajuli adjure donc le système des Nations Unies d'intensifier sa recherche de fonds supplémentaires et de trouver un mécanisme viable de financement qui assure un financement prévisible, continu et garanti.

32. M. Prendergast (Jamaïque), Vice-président, assume la présidence.

33. Mme WENSLEY (Australie), parlant également au nom des délégations du Canada et de la Nouvelle-Zélande, félicite le Secrétaire général de son rapport extrêmement complet et mûrement réfléchi. Une des questions les plus critiques qui y soit soulevée est celle de l'importance que revêt la présentation des résultats et la démonstration de l'impact des activités au niveau des pays. Les Nations Unies, ainsi que toutes les autres organisations utilisant des fonds publics, sont de plus en plus appelées à montrer les réalisations qu'elles ont pu faire avec les fonds qui leur ont été fournis. Il existe un lien direct entre les résultats obtenus et l'impact des activités, la mobilisation des ressources et la réalisation des objectifs convenus à diverses conférences mondiales des Nations Unies; aussi convient-il de faire davantage d'efforts pour renforcer les systèmes de suivi, d'évaluation et d'analyse des performances des diverses organisations et pour encourager des bilans communs.

34. La deuxième question de poids soulevée dans le rapport du Secrétaire général est celle de la nécessité d'une plus grande cohérence des programmes. Des progrès ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire. Une des réalisations les plus importantes du Groupe des Nations Unies pour le développement a été le travail fait pour renforcer le système des coordonnateurs résidents, et notamment pour élargir la base de recrutement et améliorer la formation. Ces efforts devraient se poursuivre et comprendre des mises à jour périodiques des critères de sélection, une formation propre à améliorer la capacité d'analyse et l'aptitude à diriger, l'élargissement du cadre de

sélection des candidats et l'augmentation du nombre des coordonnateurs résidents féminins.

35. En ce qui concerne l'application du Plan-cadre, l'Australie est favorable à une approche progressive fondée sur les leçons tirées des évaluations qui auront été faites. Il faut trouver des moyens d'assurer une participation pleine et active des institutions spécialisées et la création d'une solide capacité analytique des Nations Unies au niveau des pays, notamment pour la préparation des analyses communes de situation des pays. Des mesures doivent également être prises pour encourager un partenariat plus étroit entre les fonds et les programmes, les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement, notamment au niveau des pays. Une consultation en bonne et due forme des gouvernements est absolument cruciale.

36. S'agissant de la programmation, la représentante de l'Australie souligne l'importance d'un suivi efficace des conférences des Nations Unies au niveau des pays et d'une aussi large application que possible de l'approche-programme; du renforcement des capacités locales pour faciliter l'exécution nationale; du principe de la "propriété nationale"; et de la prise de mesures assurant la durabilité à long terme des projets. Il est également indispensable de faire progresser davantage l'harmonisation des processus de programmation au niveau des pays. Les cycles harmonisés de programmation devraient conduire à une rationalisation des processus de planification et de mise en oeuvre sur le terrain ainsi qu'à une meilleure programmation et à un plus fort impact. Les plans et priorités nationales constituent le cadre de toutes les activités de développement et chaque organisme du système de développement des Nations Unies devrait agir conformément au mandat et aux priorités qui lui ont été assignés par son organe directeur. Cela suppose que le système de développement des Nations Unies sache réaliser un équilibre entre la nécessité de faire preuve de souplesse et de sensibilité et celle d'exercer des pressions pour maintenir la cohérence de l'ensemble des activités. Les activités opérationnelles devraient être en grande partie centrées sur un appui aux efforts nationaux visant à mettre en oeuvre le suivi des conférences internationales des Nations Unies.

37. L'Australie est particulièrement préoccupée par les rapports entre opérations de secours d'urgence, activités de consolidation de la paix et développement. L'examen triennal devrait déboucher sur une recommandation définissant plus clairement les rôles et les attributions des divers protagonistes du système des Nations Unies, et les activités destinées à étayer les divers objectifs devraient être programmées de manière à se renforcer mutuellement sur la base d'initiatives appuyées par le Comité administratif de coordination (CAC) sous la direction du Secrétaire général. Le système des coordonnateurs résidents est bien placé pour jouer un rôle de chef de file à cet égard. L'approche adoptée devrait permettre de mieux ménager la transition entre opérations de secours ou de relèvement à l'issue de conflits et activités de développement.

38. La question de la mobilisation des ressources est cruciale. Il importe de fournir des ressources sûres et prévisibles aux institutions de développement des Nations Unies. L'Australie reconnaît également que les ressources à des fins spéciales ont un rôle complémentaire à jouer; il est donc important de faire des efforts soutenus pour s'en procurer.

39. Les organisations appartenant au système de développement des Nations Unies devraient continuer à promouvoir les droits de l'homme dans le cadre de leurs activités et devraient se préoccuper plus systématiquement du contenu et de la dimension des activités de développement sur ce plan.

40. M. SFEIR-YOUNIS (Banque mondiale) dit qu'en 1998, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, un groupe d'ambassadeurs a rencontré les Administrateurs de la Banque suite à la réunion du Conseil économique et social tenue le 18 avril. Ce type de réunion renversera les barrières artificielles existant entre les deux organismes et constituera un utile lieu de rencontre pour des échanges de vues sur un nombre de problèmes mondiaux de caractère pressant. Le CAC qui, au cours de la présente année, se penchera sur la crise économique asiatique, sur divers éléments du processus de réforme et sur le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, pourrait lui aussi offrir des occasions de coopération et d'interaction entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

41. La Banque mondiale souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de l'Union européenne pour qui l'élément central de la stratégie de partenariat est la création d'un environnement efficace au niveau des pays. Le programme de partenariat de la Banque repose sur le rapport établi avec les pays en développement et sur l'impact de ses services sur leur développement. La Banque estime que son rôle consiste à accroître la capacité des gouvernements à entreprendre des activités de développement de toute nature et elle est par conséquent disposée à leur fournir un certain nombre d'instruments et à veiller à ce que chaque forme de coopération soit conçue en ayant les besoins du pays concerné présents à l'esprit. Cette démarche ne peut réussir que si chaque pays élabore une vision propre de son avenir. La nouvelle approche sera mise à l'essai dans un certain nombre de pays pilotes, choisis à cet effet.

42. La politique de partenariat n'est qu'un élément d'un effort plus vaste - intitulé le "compact stratégique" - qui a pour objet de rendre la Banque plus réceptive aux besoins des clients et mieux adaptée aux changements majeurs de l'environnement extérieur en l'amenant à être davantage à l'écoute des clients et plus ouverte à la demande; à arrêter la baisse de qualité de ses prêts; à renforcer tous les mécanismes qui lui permettraient de devenir une des premières institutions de développement et à la transformer en un véritable catalyseur du changement. La Banque mondiale a désormais plusieurs postes de directeurs au niveau des pays, changement qui a été accueilli avec satisfaction par de nombreux gouvernements, parce qu'il fournit une occasion unique de renforcer la coopération au niveau des pays.

43. Un grand effort a été fait pour améliorer les synergies du processus de programmation de la Banque mondiale et des Nations Unies au Mali et au Viet Nam, où la coopération s'est traduite par des échanges de vues poussés et par l'adhésion à un processus commun dans le cadre duquel les institutions et programmes des Nations Unies définissent leur programme d'assistance au développement et la Banque sa stratégie d'assistance au pays.

44. Un grand nombre de partenariats extrêmement efficaces sont en voie d'être formés au niveau des pays et des régions. De récents accords avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont permis aux deux institutions de concevoir et de mettre en oeuvre un grand nombre

de programmes de sécurité alimentaire et de développement rural dans les pays à très bas revenu d'Afrique. L'accord de la Banque mondiale avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés renforce la coopération et la coordination dans les pays sortant de conflits et où le redressement économique est devenu un moyen essentiel d'atteindre paix et prospérité. Au cours des deux dernières années, un dialogue extrêmement fouillé a été entamé avec le PNUD au sujet d'un certain nombre de domaines d'intérêt mutuel.

45. En cette ère nouvelle de coopération, il est nécessaire de s'en tenir fermement à au moins trois principes fondamentaux : l'établissement d'une coopération reposant sur des accords expressément conçus en fonction du pays concerné et en traduisant les priorités et les besoins; le respect du rapport efficacité-coûts de l'avantage comparatif et de la diversité des mandats; et une réorientation des systèmes de valeur fondée sur la notion que ce sont les réalités du prochain millénaire qui doivent définir les diverses formes de coopération entre la Banque mondiale et les Nations Unies. Ceci dit, les fondements d'une coopération effective entre les deux organisations sont la capacité de diriger et la confiance mutuelle.

46. Mme SIBAL (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclare que le rapport du Secrétaire général, qui appelle l'attention sur les questions découlant des progrès de la mondialisation, vient à point nommé. L'UNESCO fait sans hésitation siens les thèmes proposés pour les rapports qui devront être soumis au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale au cours des trois prochaines années (par. 15). Ces thèmes, dans des domaines tels que l'égalité des sexes dans le développement et l'élimination de la pauvreté, ou le développement humain et le développement durable, sont au coeur du mandat et des activités de l'UNESCO. En ce qui concerne l'impact des activités opérationnelles, Mme Sibal souscrit pleinement au paragraphe 39 du rapport, d'autant que tout le système des Nations Unies participe à l'exercice que constitue la note de stratégie du pays et au projet pilote de Plan-cadre. Les priorités de l'UNESCO sont celles adoptées aux conférences mondiales, dans la mesure où les Etats Membres souhaitent les retenir au niveau national. L'UNESCO se demande toutefois si le nouveau cadre proposé au paragraphe 43 ne fera pas double emploi avec d'autres efforts tels que le Plan-cadre.

47. En ce qui concerne la perspective sexospécifique, puisqu'il existe déjà des groupes interinstitutions prêts à l'incorporer dans toutes les activités opérationnelles dans la majorité des pays, les équipes de pays des Nations Unies devraient être encouragées à intensifier leur collaboration aux programmes nationaux. Il serait bon de se concentrer sur la féminisation croissante de la pauvreté. L'UNESCO a toujours maintenu des liens étroits avec les organisations non gouvernementales et avec la société civile et ces partenaires participent activement à ses travaux. S'agissant des dimensions régionales des activités, il importe que les coordonnateurs résidents tiennent compte des mandats et des programmes de toutes les institutions qui ne sont pas représentées dans leur pays de résidence afin d'établir des liens solides entre les niveaux nationaux et régionaux des opérations.

48. En ce qui concerne les recommandations relatives à la délégation de pouvoirs, il importe de noter que le Secrétaire général souhaite disposer d'une évaluation pour l'ensemble du système. L'UNESCO souscrit à toutes les

recommandations formulées aux paragraphes 114 et 115 au sujet de l'exécution nationale. S'agissant de l'aide humanitaire, du relèvement et de la consolidation de la paix et du développement, qui doivent être considérés comme faisant partie intégrante des efforts destinés à promouvoir une culture de paix, l'UNESCO adhère de tout coeur au paragraphe 123 du rapport. Il importe au plus haut point d'établir des liens précis entre les mécanismes ou cadres de programmation relatifs au développement et ceux relatifs à l'aide humanitaire.

49. M. TIENDREBEOGO (Burkina Faso) estime que le défi auquel sont confrontés les Nations Unies et les Etats Membres est d'établir un cadre opérationnel suffisamment souple pour s'adapter à tous les remous et turbulences et y survivre. Avoir un impact positif est l'objectif ultime des activités opérationnelles et l'impact qu'elles ont sur les niveaux de pauvreté des populations la mesure de leur succès. A cet égard, il est difficile de tirer des conclusions générales et définitives, quelle qu'elles soient, sur la base de six évaluations à peine effectuées sur un champ d'investigation très restreint. Etant donné toutefois que le rapport du Secrétaire général (A/53/226 et Add.1-4) conclut que ces évaluations ont dans l'ensemble donné de bons résultats, M. Tiendrebeogo appuie la recommandation visant à étendre la portée et la couverture géographique de l'exercice. L'analyse d'impact sur le renforcement des capacités et des organisations nationales devrait être poursuivie et élargie. Les leçons qui s'en dégageront seront utiles pour la pleine application du principe de l'exécution nationale. M. Tiendrebeogo appuie également les recommandations relatives à la nécessité d'une approche plus systématique du renforcement des capacités au sein des Nations Unies.

50. S'agissant du suivi des conférences mondiales, nombre de pays en développement ont de sérieuses difficultés à mettre en oeuvre les divers programmes d'action. Ces difficultés tiennent notamment à la faiblesse des capacités nationales, à l'absence d'instruments appropriés de suivi et au manque de ressources financières. La communauté internationale devrait par conséquent souscrire des engagements financiers d'une plus grande efficacité en faveur des institutions opérant dans ce domaine et mettre, avec une ferme détermination, l'élimination de la pauvreté au premier rang de ses préoccupations. A cet égard, le représentant du Burkina Faso souhaite rendre hommage à toutes les initiatives entreprises par les divers conseils d'administration pour trouver des solutions aux situations financières critiques auxquelles ils sont confrontés. Il se demande cependant s'il existe une réelle volonté politique de mettre fin à la crise.

51. M. TCHOULKOV (Fédération de Russie) pense que l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies repose sur le renforcement des capacités nationales. Une meilleure gouvernance à tous les niveaux ainsi que la participation active de la société civile au processus de développement sont indispensables à l'édification des capacités nationales. Il faut, à cette fin, encourager la pratique de l'exécution nationale. La délégation russe souscrit aux mesures proposées par le Secrétaire général pour stimuler l'esprit d'équipe dans les activités des programmes opérationnels et des fonds sur le terrain. Elle est également favorable aux mesures en voie d'être prises pour améliorer la qualité des prestations de services, accroître l'efficacité des activités au titre des programmes et les décentraliser, renforcer les bureaux nationaux, améliorer les mécanismes de suivi et d'évaluation, simplifier les procédures administratives et parvenir à plus de responsabilité et de transparence des

comptes. M. Tchoulkov se félicite de l'établissement du Plan-cadre pour l'aide au développement des Nations Unies. Notant l'augmentation du nombre des coordonnateurs résidents venant d'autres organisations du système des Nations Unies, il estime néanmoins que le maintien de la pratique qui consiste à remplir deux fonctions simultanément - celle de coordonnateur résident des Nations Unies et celle de représentant résident du PNUD - est parfaitement justifiée si l'on veut assurer une coordination efficace sur le terrain. La coordination devrait également englober l'aide humanitaire d'urgence qui est un élément important des efforts concertés menés par la communauté internationale en faveur du développement durable.

52. Pour assurer l'efficacité des activités opérationnelles, il est indispensable de trouver des sources adéquates de financement. La délégation russe partage les préoccupations exprimées par nombre d'Etats Membres au sujet de la réduction des ressources de base des programmes et fonds opérationnels des Nations Unies et se félicite des efforts déployés par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial pour améliorer l'efficacité et la qualité de leurs activités au titre des programmes. Une coopération plus étroite avec les institutions de Bretton Woods revêt à cet égard une importance particulière, notamment dans des domaines tels que le développement social, l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement. La délégation russe se loue également des efforts faits pour renforcer le caractère universel des programmes et fonds opérationnels des Nations Unies et pour prendre en compte les besoins particuliers des économies en transition. Il convient, pour répondre aux intérêts de ces économies, de centrer les activités opérationnelles sur l'assistance à la création et au développement des institutions nécessaires à une économie de marché, en accélérant l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale, en assurant la stabilité macro-économique, en développant l'esprit d'entreprise et en augmentant les investissements. La Fédération de Russie appuie les mesures proposées par le Secrétaire général en ce qui concerne les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet mondial pour les enfants.

53. M. RELANG (Iles Marshall) indique que les apports d'APD reçus par son pays au cours des deux dernières années ont constamment baissé et que les financements obtenus en vertu d'accords bilatéraux avec les Etats-Unis d'Amérique ont eux aussi décliné sensiblement. Le Gouvernement des Iles Marshall a décidé de diversifier ses efforts, encore que l'existence de priorités rivales les complique énormément. Les initiatives du Gouvernement visant à revitaliser et à restructurer le secteur public auront un sérieux impact social. Les Iles Marshall ne disposent en outre pas des ressources humaines nécessaires pour établir les rapports détaillés requis pour remplir nombre de ses engagements internationaux.

54. Les pays insulaires du Pacifique en général, et les Iles Marshall en particulier, ne reçoivent pas une aide à la mesure de leurs besoins, que ce soit de sources bilatérales ou du système des Nations Unies. Les Iles Marshall seraient intéressées, à ce propos, à ce qu'on étudie la possibilité de tenir sur leur territoire un atelier ayant trait à une proposition de projet parrainé par les Nations Unies. Ils aimeraient également voir le Département de l'information mener dans la région davantage d'activités de diffusion

d'informations à l'intention du secteur non gouvernemental. Il y a quelque temps, dans le courant de l'année, le Gouvernement des Iles Marshall avait espéré que le nouveau Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats internationaux fournirait de nouvelles ressources pour répondre aux besoins en développement durable des pays insulaires. La délégation des Iles Marshall n'est pas convaincue que le Fonds opère avec la transparence voulue et elle aimerait avoir davantage de renseignements sur son fonctionnement futur.

55. M. AUNG (Myanmar) pense que la pénurie persistante de ressources pour les activités opérationnelles au service du développement fait peser une menace sur la capacité des fonds et programmes des Nations Unies à répondre aux besoins des pays en développement. La communauté internationale doit donc coopérer pour trouver des solutions à ce problème. Les activités opérationnelles devraient en fait tenir à l'avenir davantage compte des différences de niveaux de développement des pays. La coopération Sud-Sud, thème qui apparaît de plus en plus fréquemment, pourrait aider à résoudre nombre des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement.

56. Le processus de transition dans lequel s'est engagé Myanmar a nécessité des changements d'envergure à l'infrastructure de base de l'Etat. Le Gouvernement a bénéficié de la coopération de ses partenaires régionaux. En fait, un des éléments de base de la coopération Sud-Sud est le secteur privé qui jouera vraisemblablement un rôle de plus en plus important dans l'économie du pays. Maints domaines, tels que les transports, l'investissement, la science et la technologie, l'alimentation et l'agriculture, pourraient bénéficier d'une coopération Sud-Sud. La communauté internationale devrait appuyer davantage la coopération technique et économique entre pays en développement. L'assistance de toutes sources, y compris des institutions multilatérales pertinentes et des organismes ne relevant pas de l'Etat, est des plus bienvenues dans ce contexte.

57. M. ROHNER (Observateur de la Suisse) dit que les évaluations d'impact, que la Suisse a appuyées et cofinancées, ont clairement révélé l'extrême importance du renforcement des capacités dans le processus de développement et le rôle marquant joué par le système des Nations Unies dans la formation et l'utilisation des capacités locales. Les Nations Unies devraient devenir encore plus actives dans ce domaine en raison de leur manifeste avantage comparatif. La Suisse continuera à appuyer les évaluations d'impact et contribuera également à la publication et à la diffusion des rapports d'évaluation. D'après la délégation suisse, le Plan-cadre d'aide au développement, joint au renforcement du système des coordonnateurs résidents, contribuera sensiblement à améliorer les activités opérationnelles de l'Organisation. L'évaluation de la phase-pilote a démontré, entre autres, la nécessité d'une active participation des gouvernements, d'une approche qui tienne compte de la situation des divers pays, et de l'importance qu'il y a à faire débiter le processus par une évaluation commune du pays concerné. Le système des coordonnateurs résidents a fait des progrès en ce qui concerne l'amélioration des critères de sélection et l'élargissement de la base de recrutement, sur les plans notamment de la formation et de l'équilibre entre les sexes.

58. Il est essentiel que le système reste ancré dans un environnement véritablement opérationnel. Il faut donc clairement réaffirmer la fonction centrale de coordination incombant au PNUD dans le système des Nations Unies et ne pas la remettre en question, du moins jusqu'au prochain examen triennal. La

Suisse espère que l'amélioration du fonctionnement des activités de développement du système et leur impact parviendront à stopper et, éventuellement, à inverser l'actuelle baisse de fonds au titre de l'APD. Etant donné que d'autres institutions multilatérales et banques et fonds régionaux de développement rivalisent eux aussi activement pour bénéficier des mêmes ressources d'APD, une étroite coopération entre les organismes des Nations Unies et un ferme engagement de la part des donateurs traditionnels et futurs s'avère nécessaire.

59. D'après M. KANJU (Pakistan), le Pakistan reconnaît la nécessité d'assurer la cohérence des programmes mais pense que les activités opérationnelles devraient être assez souples pour répondre aux besoins spécifiques de développement des pays. La délégation pakistanaise appuie les mesures prises pour garantir la cohérence des programmes et leur mutuelle application dans le contexte des Plans-cadres; elle juge toutefois extrêmement important de veiller à ce que les gouvernements intéressés soient pleinement parties prenantes au processus et l'approuvent. Les activités opérationnelles devraient être de plus en plus axées sur l'appui à apporter à un suivi coordonné des conférences mondiales; les stratégies et les objectifs arrêtés au plan international devraient y être intégrés. Etant donné que la mise en oeuvre des résultats des conférences mondiales relève essentiellement des gouvernements, elle devrait, dans chaque cas, être effectuée conformément aux orientations des pays bénéficiant de programmes.

60. D'après la délégation pakistanaise, il convient d'encourager la mise en oeuvre des programmes par le biais de l'exécution nationale et de confier l'identification et la gestion des projets et programmes aux gouvernements. Le Gouvernement pakistanaise a décidé que l'exécution nationale serait le mode préféré d'exécution durant le premier cadre de coopération de pays pour la période 1998-2003 et il lui semble que les obligations en matière de rapports au titre de cette modalité devraient être harmonisées avec les systèmes nationaux.

61. Le renforcement de la coopération entre les institutions de Bretton Woods et le reste du système des Nations Unies devrait être entrepris en consultation avec le pays hôte et en tenant pleinement compte des perspectives, mandats, structures et méthodes de travail différentes de ces institutions. Il convient de maintenir la neutralité des activités des Nations Unies. Bien que le Gouvernement de Myanmar soit favorable à la participation des organisations non gouvernementales à la programmation et à la mise en oeuvre des activités de développement du système des Nations Unies, il estime que l'aide à ces organisations devrait être acheminée par l'intermédiaire des gouvernements de manière à garantir une justification de l'emploi des fonds et une plus grande transparence.

62. M. Aung note que le montant mis à la disposition du système des Nations Unies pour les activités opérationnelles a baissé au cours des trois dernières années et que se manifeste une tendance croissante à préciser l'affectation des fonds destinés à ces activités, si bien que leur emploi est plus régi par les désirs des donateurs que dicté par la demande. Le rôle joué par le système des Nations Unies est qualitativement différent de celui d'autres partenaires extérieurs au développement et doit être préservé. M. Aung s'inquiète de l'insuffisance des ressources des Nations Unies pour le développement et espère que la récente décision adoptée au sujet des stratégies de financement par le

Conseil d'administration PNUD/FNUAP permettra de réaliser plus facilement l'objectif annuel de 1,1 milliard de dollars E.-U. Il souligne à ce propos l'importance de la volonté politique sous-jacente. La délégation du Myanmar ne voit pas d'objection aux propositions visant à chercher de nouvelles sources de financement à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à la neutralité et au multilatéralisme des activités opérationnelles. Pour que les mesures de réforme réussissent, il faut assurer aux fonds et programmes un financement prévisible et adéquat. En conclusion, le représentant du Myanmar loue le travail du PNUD et la manière dont il a été dirigé par l'administrateur sortant, M. Speth.

63. M. KEBEDE (Ethiopie) dit que l'assistance fournie par les diverses institutions des Nations Unies a contribué à promouvoir un développement durable en Ethiopie et que le Gouvernement éthiopien est extrêmement reconnaissant à ces institutions de leur concours.

64. Bien que les institutions des Nations Unies opérant en Ethiopie participent déjà à la mise en oeuvre de programmes sectoriels, des initiatives telles que la note de stratégie de pays, le cadre de coopération par pays et le Plan-cadre pour l'aide au développement dernièrement adopté n'ont pas encore été élaborées. Ces initiatives devraient être intégrées dans l'ensemble de la stratégie de développement national. L'intervention des Nations Unies devrait être fondée sur les priorités du Gouvernement et suffisamment souple pour répondre aux besoins particuliers du pays.

65. L'examen triennal devrait viser à arrêter des directives claires et pratiques pour la mise en oeuvre des divers principes dont la Commission est convenue au fil des années. Le Gouvernement éthiopien fait tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les activités des fonds et programmes des Nations Unies soient conformes aux principes énoncés dans les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'approche-programme et la modalité de l'exécution nationale, ainsi que dans diverses décisions du Conseil économique et social. L'attention portée à cette modalité varie sensiblement d'une institution des Nations Unies à l'autre. Dans ce contexte, la délégation éthiopienne appuie pleinement la mise au point des directives du PNUD relatives à l'exécution nationale qui sont centrées sur le renforcement des capacités nationales pour permettre aux gouvernements d'accéder à l'autonomie (A/53/226/Add.1, par. 112). Il espère que les autres institutions des Nations Unies respecteront elles aussi les principes de l'exécution nationale et de la "propriété" nationale des programmes. Le meilleur moyen d'atteindre ce dernier objectif est d'intégrer les programmes de coopération dans les processus de planification et de budgétisation des pays. Il convient d'étudier attentivement la question durant l'actuel examen triennal. La délégation éthiopienne est également préoccupée par les retards causés à la mise en oeuvre du programme par les délais apportés au décaissement des fonds du fait des procédures du Conseil d'administration et de la complexité des exigences touchant à l'établissement des rapports.

66. La délégation éthiopienne convient avec le Secrétaire général de l'importance du suivi des conférences mondiales et du rôle du système des coordonnateurs résidents et des dimensions régionales des activités opérationnelles durant l'examen triennal. Il convient toutefois de prendre garde, en s'attachant à évaluer le suivi de conférences mondiales de ne pas porter atteinte aux ressources disponibles pour d'importants domaines du

programme. Jusqu'ici, l'exécution des activités opérationnelles sur une base régionale n'a guère été marquée par des progrès satisfaisants.

67. Paradoxalement, l'aide publique au développement est tombée au niveau le plus bas jamais atteint juste au moment où les institutions des Nations Unies adoptaient un train de réformes. La tendance, si on ne parvient pas à l'inverser, pourrait réduire le potentiel unique des Nations Unies à fournir une aide fondée sur les principes du multilatéralisme, de la neutralité, de l'universalité et du financement volontaire et à titre gracieux. La délégation éthiopienne invite donc instamment tous les partenaires au développement à honorer l'engagement qu'ils ont pris d'affecter 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Elle accueille aussi avec satisfaction la nouvelle stratégie de financement adoptée dernièrement par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Ces nouvelles stratégies devraient viser à obtenir des ressources nouvelles et non à se substituer au soutien des donateurs traditionnels.

68. La délégation éthiopienne se félicite du rôle prééminent donné au système des coordonnateurs résidents dans l'effort de réforme. Un examen en profondeur du rôle, de la fonction institutionnelle et de l'autorité des coordonnateurs résidents améliorera assurément la coordination interinstitutions. La délégation éthiopienne est opposée à toute application hâtive à grande échelle du mécanisme de programmation du Plan-cadre avant que les projets de la phase pilote aient été suffisamment évalués au moyen d'une analyse approfondie. Le Plan-cadre doit d'abord faire la preuve qu'il jouit d'un avantage comparatif à l'intérieur de l'ensemble du système de coopération pour le développement; la décision de l'introduire ou non devrait être laissée à la discrétion de chaque pays bénéficiaire d'un programme.

69. M. YUAN SHAOFU (Chine) déclare que sa délégation attache une grande importance aux activités opérationnelles pour le développement et qu'elle est disposée à étendre sa coopération avec elles. L'universalité, le multilatéralisme, la neutralité et le financement à titre gracieux de ces activités doivent être préservés et la réforme d'ensemble des Nations Unies devrait viser à les renforcer plutôt qu'à les affaiblir.

70. Il est regrettable que l'aide publique au développement soit tombée à un niveau sans précédent, et qu'elle ne représente que 0,22 % du PNB des pays développés. La baisse des ressources de base, qui a gravement entravé les activités opérationnelles pour le développement, est extrêmement préoccupante. La nouvelle stratégie de financement des ressources de base adoptée par les fonds et programmes ne pourra être efficace que si les donateurs témoignent d'une forte volonté politique. Les pays développés doivent continuer à être la principale source des ressources de base. Le représentant de l'Ethiopie exprime l'espoir qu'adhérant aux résolutions pertinentes de l'Assemblée, ils feront en sorte que les contributions volontaires atteignent les objectifs fixés et que les ressources de base pour les activités opérationnelles soient disponibles sur une base prévisible, continue et sûre.

71. Les activités opérationnelles doivent être animées par les pays et pouvoir répondre de manière souple aux besoins des pays bénéficiaires des programmes. L'accent doit être mis sur le renforcement des capacités. La délégation chinoise appuie la mise en oeuvre graduelle et étendue des plans-cadres, qui devraient être formulés de concert par les institutions des Nations Unies et les

gouvernements bénéficiaires, en tenant compte des plans de développement et des priorités nationales afin d'accroître le sentiment de "propriété" et d'identification des pays.

72. M. OZTURK (Turquie) dit que son pays a retiré un grand bénéfice des activités opérationnelles pour le développement. Le système des Nations Unies a appuyé la participation de la Turquie aux grandes conférences et sommets des Nations Unies ainsi que le suivi de ces conférences et des programmes environnementaux, dont le Plan national d'action pour l'environnement. Le PNUD appuie un certain nombre de programmes reposant sur le partage des coûts et l'exécution nationale en Turquie. La Turquie est en outre un des pays choisis pour la phase pilote des plans-cadres; son plan-cadre devrait être prêt d'ici la fin de l'année. A son tour, elle coopère activement avec divers pays en développement, notamment ceux situés dans la région de la Mer noire.

73. La délégation turque pense que renforcer les fonctions des coordonnateurs résidents et des bureaux extérieurs permettrait à certaines des institutions spécialisées des Nations Unies disposant de fonds limités de fournir un appui technique aux pays bénéficiaires de programmes. Dans le domaine de la coopération technique, la coordination entre les organisations internationales et nationales pertinentes est cruciale, comme l'est aussi la coordination au niveau national. A cet égard, il convient de noter que les autorités turques éprouvent des difficultés à se tenir à jour des fréquents et parfois superflus changements de procédures et de normes des Nations Unies.

74. En conclusion, M. Ozturk souligne l'importance que revêt le renforcement des activités opérationnelles aux niveaux régional et sous-régional, conformément au paragraphe 20 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale. Il insiste également sur la nécessité d'une coopération entre le système des Nations Unies et les associations économiques régionales et sous-régionales afin d'éviter les doubles emplois, d'optimiser l'utilisation des rares ressources et d'accroître la capacité de ces associations par le biais de la constitution de réseaux, de transferts de compétences et de l'élaboration de directives normatives.

75. M. YOUNG-SEOK KIM (République de Corée) attache une grande importance à l'examen triennal considéré comme un moyen opportun d'appliquer les réformes du Secrétaire général et d'adapter l'Organisation à un environnement économique mondial en rapide évolution. La délégation coréenne appuie les changements institutionnels aux opérations pour le développement introduits durant les trois dernières années. Elle se félicite de l'établissement du Groupe des Nations Unies pour le développement et du processus de rationalisation et de restructuration et espère que les procédures de planification et d'appui aux programmes seront davantage simplifiées. Dans cet ordre d'idée, elle salue les progrès réalisés en matière d'harmonisation des cycles de programme et de budgétisation des fonds et programmes; elle prévient cependant qu'il ne faudrait pas que les efforts faits pour améliorer la coordination se traduisent par des fardeaux administratifs supplémentaires.

76. La délégation coréenne appuie le renforcement du système des coordonnateurs régionaux par le biais notamment de la création de Maisons des Nations Unies. Ces Maisons joueront également un rôle vital en renforçant les liens entre donateurs, gouvernements des pays bénéficiaires de programmes et autres

partenaires au développement. M. Young-Seok Kim souhaite vivement que l'on améliore les critères de sélection et de formation des coordonnateurs régionaux dans le cadre de la décentralisation et de la délégation de pouvoirs. Les plans-cadres deviendront un instrument-clé qui permettra d'assurer une coordination propre au pays considéré sur le terrain. Ils devront respecter les priorités nationales des pays bénéficiaires de programmes. Les institutions spécialisées, d'autres partenaires internationaux au développement, et notamment les institutions de Bretton Woods et la société civile, devront éventuellement être incorporés aux Plans-cadres. Les Nations Unies pourraient jouer le rôle principal en matière de coordination dans ce processus. La délégation coréenne est favorable à une interaction accrue entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Elle espère que les projets pilotes de plans-cadres au Viet Nam et au Mali, auxquels la Banque mondiale participe, constitueront un pas sur cette voie.

77. La délégation coréenne est également favorable à une plus large application de l'approche-programme par le biais d'un recours accru à la modalité de l'exécution nationale. Il convient de développer à cette fin les initiatives régionales du type coopération Sud-Sud se présentant sous la forme d'une coopération technique entre pays en développement (CTPD). La délégation coréenne convient avec le Secrétaire général que cette dernière devrait être pleinement intégrée dans les activités opérationnelles ordinaires des Nations Unies. Elle aimerait en général qu'on mette davantage l'accent sur la dimension régionale de la coopération au service du développement et sur le rôle des commissions régionales. En conclusion, elle se félicite des progrès accomplis lors de l'examen des stratégies de financement par les conseils d'administration des fonds et programmes. Elle espère que ces nouvelles stratégies axées sur les résultats augmenteront l'efficacité des programmes et développeront la volonté politique requise pour accroître les ressources disponibles.

78. M. OSEI-DANOHAH (Ghana) pense que les domaines d'activité évoqués dans le rapport du Secrétaire général (A/53/226 et Add.1-4) reflètent à titre égal les intérêts des pays développés et des pays en développement. L'accent qui est mis sur la population, la santé et l'éducation sera en particulier utile pour traiter des problèmes de pauvreté et d'exode des cerveaux en Afrique. La délégation ghanéenne souscrit aux observations contenues dans le rapport quant à l'importance du renforcement des capacités dans les secteurs public et privé ainsi que dans la société civile et à la nécessité d'une meilleure gouvernance. Dans nombre de pays, y compris le Ghana, une plus forte interaction entre le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les parties prenantes locales accentuent ce centrage et améliorent l'impact des programmes et politiques nationales. Convaincue que même une coordination plus étroite sur le terrain accroîtrait la cohérence et l'efficacité de la coopération pour le développement, la délégation ghanéenne attend avec intérêt l'évaluation de la phase pilote des plans-cadres plus tard dans l'année. Aux fins de cette évaluation, elle invite instamment les pays bénéficiaires de programmes à répondre avec plus d'intérêt et d'ardeur aux questions sur les activités du système des Nations Unies.

79. L'efficacité du système des coordonnateurs résidents, la capacité des parties prenantes locales et la participation des institutions de Bretton Woods présenteront une importance cruciale pour l'intégration des buts convenus et des objectifs des divers pays aux activités opérationnelles pour le développement.

Il faut encourager une plus étroite coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods au niveau des pays.

80. Le Ghana a toujours été à la pointe des efforts régionaux et sous-régionaux d'intégration en Afrique. Aussi appuie-t-il la recommandation formulée au paragraphe 56 au sujet de la dimension régionale de la coopération pour le développement. Dans cette perspective, il faut renforcer le rôle des commissions régionales. Le système des coordonnateurs résidents, la participation de toutes les institutions pertinentes des Nations Unies et la création d'une "Maison des Nations Unies" et d'une "maison virtuelle" reliant les organisations du système des Nations Unies renforceront cette coopération.

81. Il convient d'espérer que la réforme de l'Organisation et les résultats positifs des négociations PNUD/FNUAP sur les stratégies de financement contribueront à inverser la baisse des contributions aux ressources de base et de l'aide publique au développement. Rappelant les avantages uniques des activités opérationnelles pour le développement, et notamment leur universalité, leur financement volontaire et à titre gracieux, leur neutralité et leur multilatéralisme, le représentant du Ghana propose en conclusion que les autorités politiques intéressent leurs administrés à la coopération pour le développement plutôt que de laisser cette tâche au seul système des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 05.